

Règlement du challenge VTT UFOLEP Ardennes 2019

*Le port du casque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire durant toute l'épreuve.

*Les embouts de cintres sont obligatoires.

*Les classements s'établiront selon les tranches d'âges suivantes :

après 2010	8 ans et avant DEB	Débutants (challenge jeune)
2009 - 2010	9 – 10 Ans POU	Poussin (challenge jeune)
2007 – 2008	11 – 12 ans BEN	Benjamin (challenge jeune)
2005 - 2006	13 -14 ans MIH	Minime
2003 - 2004	15 – 16 ans CAH	Cadet (challenge adulte)
2000 - 2002	17 – 19 ans JUH	Junior (challenge adulte)
1990 - 1999	19 - 29 ans SEH	Adulte (challenge adulte)
1980 - 1989	30 - 39 ans M1	Adulte (challenge adulte)
1970 - 1979	40 - 49 ans M2	Adulte (challenge adulte)
1960 - 1969	50 - 59 ans M3	Adulte (challenge adulte)
1959 et avant	60 ans et plus M4	Adulte (challenge adulte)
Pour les dames une catégorie jeune.		F
Pour les dames une catégorie adulte.		F (1999, 1998, 1997.....)

*Attribution des points :

Que ce soit une course en équipe ou une course en individuel chaque personne reçoit le même nombre de points

Principe :

Le premier a 100 points, le second 92 et ainsi de suite suivant une progression arithmétique (voir l'ensemble en annexe).

Lors des épreuves par équipe, seules les équipes de coureurs de la même catégorie marquent des points.

Chaque équipe doit être composée de 2 concurrents, pour ceux qui souhaitent marquer des points dans le cadre du challenge.

En cas d'abandon avéré par l'organisateur de la course, le coureur marque 0 point.

Le fait de participer à l'une ou l'autre des épreuves entraîne l'acceptation tacite du présent règlement et des catégories déterminées ci-dessus en fonction de l'âge.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, FFC, FSGT, et triathlètes.

Elles sont également ouvertes aux non licenciés sur présentation **d'un certificat médical de moins de un an** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du VTT.

En cas de manquement à la sécurité d'un compétiteur, l'organisateur de la course se réserve le droit d'interdire le départ d'un concurrent.

Chaque compétiteur doit obligatoirement courir dans sa catégorie d'âge. (Sauf en cas de sur classement mentionné sur la licence)

L'absence à un point de contrôle lors d'un passage entraîne la mise hors course.

Les coureurs ne peuvent recevoir aucune assistance technique sur l'ensemble du parcours. Tout participant qui bénéficie d'une aide matérielle ou d'une aide technique extérieure est disqualifié. Les changements de roue ou de VTT sont interdits, sauf en cas de panne mécanique. Le changement s'effectuera obligatoirement au poste matériel prévu à cet effet.

Il en est de même en cas de non respect de l'intégralité du parcours, d'utilisation de raccourcis ou du recours à tout autre moyen déloyal, visant à obtenir un avantage par rapport aux autres concurrents.

Aucun accompagnateur motorisé n'est admis sur le parcours en dehors des véhicules de secours et d'assistance mis en place par les organisateurs.

Les participants doivent respecter le code de la route et l'environnement.

La distance initialement prévue peut être diminuée en fonction des conditions météo.

Le classement final sera jugé sur les **neuf meilleurs résultats desépreuves** prévues au challenge. Il faut participer au moins à cinq épreuves pour être classé.

Les trophées seront remis lors d'une cérémonie spécifique après la dernière épreuve.

Annexe :

Barème d'attribution de points au challenge VTT Ardennes UFOLEP									
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	100	11	58	21	38	31	19	41	9
2	92	12	56	22	36	32	18	42	8
3	86	13	54	23	34	33	17	43	7
4	80	14	52	24	32	34	16	44	6
5	76	15	50	25	30	35	15	45	5
6	72	16	48	26	28	36	14	46	4
7	69	17	46	27	26	37	13	47	3
8	66	18	44	28	24	38	12	48	2
9	63	19	42	29	22	39	11	49	1
10	60	20	40	30	20	40	10	50...	1